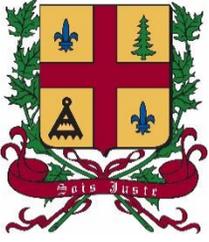


RÈGLEMENT # 229



ADOPTION DU RÈGLEMENT # 229 CONCERNANT L'OCTROI À CERTAINS OFFICIERS DU POUVOIR DE VISITER CERTAINS IMMEUBLES

ATTENDU que le présent règlement modifie le règlement # 164;

ATTENDU QUE les nombreux règlements adoptés dans l'intérêt public par la Municipalité au cours des années, ainsi que certaines Lois et règlements imposant aux municipalités des pouvoirs de délivrer des permis, d'émettre les avis de conformité, de donner des autorisations ou autres formes de permissions;

ATTENDU QUE la municipalité désire autoriser ses fonctionnaires ou employés à visiter et examiner, dans certains cas et à certaines conditions, les immeubles de la municipalité;

ATTENDU QUE les droits conférés à ces fonctionnaires et employés sont nécessaires en outre à la mise en œuvre desdites Lois et règlements;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial délègue l'application de certaines Lois aux municipalités;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par monsieur Réjean Richard à la séance ordinaire du 10 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu que l'article 5 soit retiré.

Article 5 AVIS :

Les fonctionnaires et les employés désignés devront donner un avis écrit de trois (3) jours au propriétaire foncier, sauf si le délai peut entraîner un préjudice lors d'une situation extraordinaire.

ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi, le jour de sa publication.

Signée séance tenante

Ce dix-septième jour de septembre de l'an deux mille vingt

Maire

Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Motte, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'adoption du règlement # 229, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le dix-septième jour de septembre 2020.

Rachel Cossette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :	2020-08-10
Règlement adopté le :	2020-09-14
Résolution :	20-09-110
Publié le :	2020-09-17
En vigueur le :	2020-09-17